

MISSION DÉLICATE

Histoires autour de la diplomatie suisse

Landesmuseum Zurich, 16 mai – 16 septembre 2007

GLOSSAIRE DIPLOMATIE

Diplomate

Fonctionnaire qui représente soit les intérêts politiques, économiques, culturels et militaires de son gouvernement dans le pays de résidence, soit les intérêts de son pays vis-à-vis ou au sein d'organisations internationales.

Corps diplomatique (CD)

1. Tous les fonctionnaires accrédités par un gouvernement, jouissant du statut diplomatique.
2. Tous les fonctionnaires d'un ministère des affaires étrangères, admis après un examen correspondant, susceptibles d'être dépêchés dans un pays étranger.

Ambassade

Représentation diplomatique permanente d'un gouvernement dans un pays étranger, entretenant les relations officielles avec le gouvernement de résidence.

Consulat général / consulat

Service administratif permanent d'un État dans un pays de résidence, sans fonctions diplomatiques, ayant pour tâche principale de défendre les intérêts de ses nationaux et de délivrer des visas.

Consul honoraire

Citoyen ou citoyenne du pays de résidence qui, particulièrement bien au fait d'un État, occupe pour ce dernier la fonction de consul ou de consul général sur la base d'un contrat, et la plupart du temps de façon bénévole.

Accréditation

Procédure selon laquelle un État, avant d'envoyer un ambassadeur, demande au futur gouvernement de résidence s'il consent à la nomination de la personne concernée.

Lettres de créance

Lettres officielles adressées au chef d'État de résidence par le chef de l'État dépêchant un chef de mission, attestant les pleins pouvoirs de celui-ci.

Protocole

1. Règles et usages (cérémonial) que doivent respecter les États entre eux.
2. Service dans le ministère des affaires étrangères du moment, qui s'occupe de la tâche citée ci-dessus, ainsi que des diplomates accrédités (y compris les membres de leurs familles).

Nonciature apostolique

Représentation diplomatique du Saint-Siège dans un pays.

Bons offices

Médiation d'un État en vue du rétablissement de la paix entre deux ou plusieurs autres États entrés en conflit.

Documents diplomatiques de la Suisse (DDS)

Edition des documents principaux en provenance du fonds des Archives fédérales sur la politique extérieure de la Suisse. Les tomes 1-20 (1848-1958) sont parus. Le tome 21 est en cours de préparation. Une banque de données sur Internet (DoDiS) permet d'accéder aux documents.